

2025_07_AC_Jurys_examens_SMPM_Maieutique_DFG_Sc_maieutiques_2e_annee

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu le code de la santé publique,

VU l'arrêté du 3 juillet 2024 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en maïeutique,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la deuxième année du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques – 2^{ème} année
<p style="text-align: center;">Semestre 3</p>
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Carole Zakarian <u>Suppléant(e)</u> : Sophie Monleau</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pierre Frémondrière - Suppléant(e) : Caroline Matteo- Xavier Donato - Suppléant(e) : Emilie Clady- Michele Hassler - Suppléant(e) : David Repellin- Mylene Descamps <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pr Tosello Barthelemy- Pr Blanc Julie- Pr Thollon Lionel
<p style="text-align: center;">Semestre 4 et 2^{ème} année</p>
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Carole Zakarian <u>Suppléant(e)</u> : Sophie Monleau</p> <p><u>Liste des membres :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Pierre Frémondrière - Suppléant(e) : Caroline Matteo- Xavier Donato - Suppléant(e) : Emilie Clady- Michele Hassler - Suppléant(e) : David Repellin- Mylene Descamps

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

- Pr Tosello Barthelemy
- Pr Blanc Julie
- Pr Thollon Lionel

Article 2 : Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 18/11/2025



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales